



Fondation
de Vernand

*“Grâce à votre legs, ils pourront
non seulement vivre, mais exister”*

Accompagner la vie ...

...chaque jour, avec respect et humanité!

Depuis plus de 50 ans, la Fondation de Vernand s'engage chaque jour aux côtés de plus de 600 enfants et adultes présentant des troubles du développement intellectuel et du spectre de l'autisme. À travers 31 lieux de vie et d'accompagnement répartis sur 13 communes vaudoises, nous offrons un environnement stimulant et ouvert sur la société.

Nous œuvrons pour que chaque individu trouve un espace où ses talents et aspirations personnelles soient pleinement reconnus.





Transmettre ...

...c'est offrir une vie pleine de sens et de dignité!

Grâce aux legs et héritages, nous pouvons continuer à offrir bien plus qu'un soutien: une vie pleine de projets, de liens et d'humanité.

C'est un geste généreux, tourné vers l'avenir. Vous participez à construire une société inclusive où personne n'est oublié, où chaque être humain, même vulnérable, est reconnu dans sa singularité.

Votre legs à la Fondation de Vernand permet à celles et ceux que nous accompagnons de ne pas seulement vivre, mais aussi de participer, de s'exprimer, d'être reconnus comme des citoyens-nes à part entière.

Un geste simple ...

... porteur d'avenir!

Après avoir pensé à vos proches, vous pouvez transmettre un message d'humanité et de solidarité en faisant un legs à la Fondation de Vernand.

Selon votre situation et vos souhaits, plusieurs formes de transmission sont possibles:

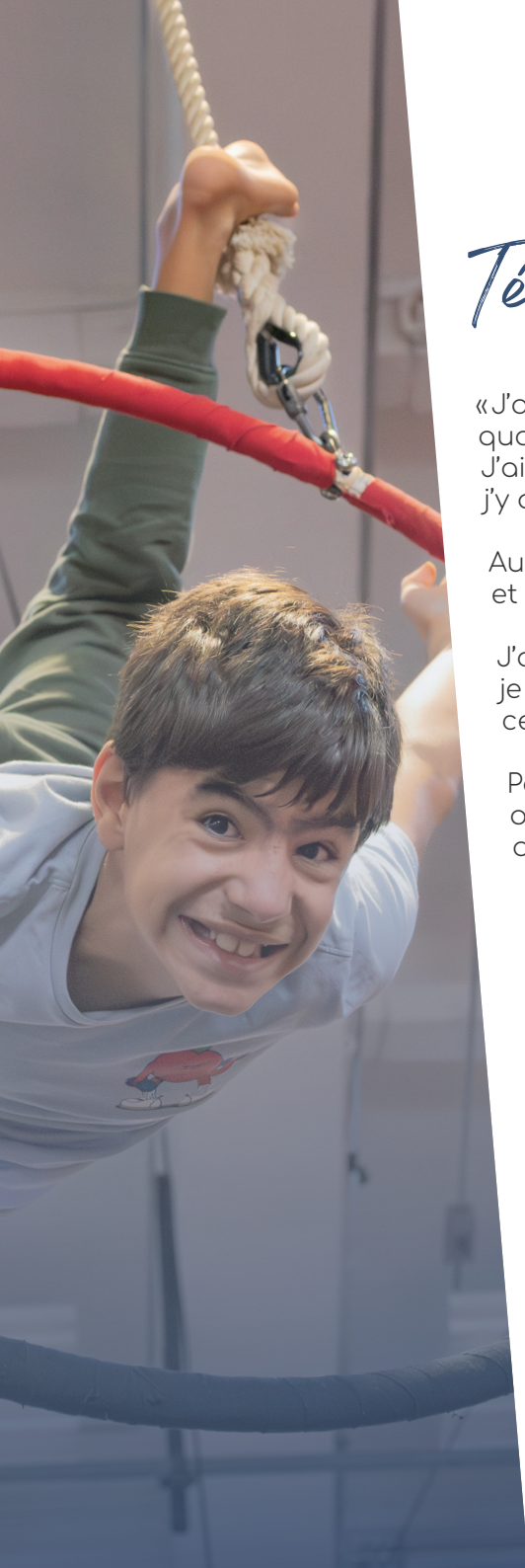
- Par un legs, en attribuant une part de vos biens (somme d'argent, bien immobilier...)
- En désignant la Fondation de Vernand comme héritière de tout ou partie de votre succession, dans le respect des parts réservataires prévues par la loi
- Par une donation, si vous souhaitez faire un geste de votre vivant

Rédiger un testament, c'est décider librement de ce que vous souhaitez transmettre. C'est une démarche simple, à condition de respecter quelques règles importantes: il doit être entièrement écrit à la main, signé et conservé en lieu sûr.

La Fondation de Vernand est exempte de droits de succession: votre legs sera donc intégralement consacré à sa mission.

La Fondation de Vernand se tient à votre disposition pour vous conseiller dans ces démarches, en toute discrétion et sans engagement.





Témoignage

«J'aime beaucoup le cirque, surtout quand je fais du diabolo ou du rola-bola. J'ai appris plein de figures et maintenant j'y arrive de mieux en mieux.

Au cirque, je retrouve des copains et un prof gentil qui m'explique bien.

J'aime aussi participer aux spectacles, je n'ai même pas peur, et je suis fier de ce que j'arrive à faire.

Pour moi, le cirque, c'est un moment où je me sens bien, où j'apprends et où je m'amuse.»

Valentin, 12 ans

Grâce au soutien de la Fondation de Vernand, Valentin peut suivre des cours de cirque adaptés, favorisant son épanouissement, sa confiance en lui et le plaisir d'apprendre.

Nous sommes à votre écoute!

Vous envisagez de soutenir la Fondation de Vernand par un legs ou une donation? Vous souhaitez en savoir plus sur nos activités?

Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions, vous orienter dans vos démarches et vous accompagner en toute confidentialité.

Demandez notre brochure complète sur les legs et héritages ou convenons d'un rendez-vous personnalisé.



Hervé Goarant

Directeur de la Fondation de Vernand

+41 (0)21 731 94 25

herve.goarant@fondation-de-vernand.ch



www.fondation-de-vernand.ch/legs